bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 8 mars 2011

Motion n°: 2011-001

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de Sainte-Anne-des-Plaines et Monsieur Serge Lepage fait fonction de secrétaire.

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le:	8 mars 2011			
Motion n°:	2011-002			
Adoption o	le l'ordre du jour			
Proposé par	:	Unanimité :		
Appuyé par	:	Mise aux voix :		contre
				adoptée 🗆 rejetée 🗖
	D'approuver l'ordre du jour déposé par le greffier;	r de la présente so	éance orc	dinaire, tel que
				ADOPTÉ
* Avec le ret	rait des points suivants:			
* Avec l'ajou	rt des points suivants:			

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le:	8 mars 2011				
Motion n°:	2011-004				
Comptes pa	ny ables				
Attendu	que la liste des comptes payables pour le mois de février 2011 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;				
Attendu	que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;				
Attendu	qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la Loi des cités et villes;				
Proposé par :	Unanimité :				
Appuyé par :	Mise aux voix : contre				
	adoptée \square rejetée \square				
	D'approuver la liste des comptes préparée par le Service de la comptabilité faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:				
	Chèques numéros Montants				
	60790 à 61007 incl. 1 800 884,06\$				
	D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;				
	ADOPTÉ				

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 8 mars 2011

Motion n°: 2011-005.1

Adoption du règlement n° 862 Travaux d'aménagement du parc des Cèdres Emprunt de 590 000 \$

Emprunt de	590 000 \$				
Attendu	la dispense de lecture demandée lors de l'avis de motion du présent règlement;				
Attendu	que tous les membres du Conseil présents à cette session ont déclaré avoir lu le projet de règlement numéro 862 et ont renoncé à sa lecture, conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;				
Attendu	que le greffier a résumé verbalement le contenu de ce règlement à la satisfaction des personnes présentes;				
Proposé par :	Unanimité :				
Appuyé par :	Mise aux voix : contre				
	adoptée \square rejetée \square				
	D'adopter le règlement n° 862 autorisant les travaux d'aménagement du parc des Cèdres et décrétant un emprunt de 590 000 \$ pour en payer le coût;				
	D'autoriser la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à contracter de la Caisse populaire Desjardins de l'Envolée, un ou des emprunts temporaires pour un montant n'excédant pas 590 000 \$, à un taux d'intérêt maximal de 9% l'an, remboursable à même les produits de la vente des obligations devant être émises pour le financement de ces ouvrages;				
	D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Corporation tous les documents s'y rapportant:				

De fixer au 22 mars 2011, la période d'approbation sur le règlement n° 862;

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 8 mars 2011

Motion n°: 2011-005.2

Avis de motion - règlement n° 863 Règlement décrétant un emprunt de 862 200 \$ pour des travaux de construction d'un puits de captage des eaux souterraines

M...... donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement décrétant un emprunt de 862 200 \$ pour des travaux de construction d'un puits de captage des eaux souterraines;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 8 mars 2011

Motion n°: 2011-006.1

Adjudication de soumission Achat d'un camion dix (10) roues Service des Travaux publics

	,						
Attendu	que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un camion dix (10) roues neuf, année 2011 ou 2012, en remplacement du camion actuel qui date de 1989;						
Attendu	que la Corporation a reçu les sou	umissions ci-après mentio	nnées, à savoir	:			
	Soumissionnaires	Prix avant taxes	Option 1	Option 2			
	Globo Cam, Pointe-Claire	102 967,00 \$	2 259,00 \$	7 148,22 \$			
	International Rive-Nord	103 650,00 \$	2 100,00 \$	6 910,22 \$			
	Camions lourds de Montréal	115 824,74 \$	4 161,00 \$	7 500,00 \$			
	division du Groupe Volvo Canad	a inc.					
Proposé par	:	Unanimité :					
Appuyé par :	:	Mise aux voix :	contre				
			adoptée 🗆	rejetée 🗆			

De retenir l'offre de "Globo Cam" pour l'achat d'un camion dix (10) roues de marque Freightliner, modèle M2-112, année 2012, au coût de 102 967 \$ excluant les taxes, avec l'option 1, soit la garantie prolongée de 5 années au montant de 2 259 \$ excluant les taxes, pour un total de 105 226 \$ excluant les taxes, considérant que cette offre s'avère conforme et la plus avantageuse;

Que le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines les documents s'y rapportant afin de donner plein et entier effet à la présente résolution;

bureau du greffier

Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 8 mars 2011

Motion n°: 2011-006.2

Adjudication de soumission

Renouvellement des assurances de dommages pour 2011-2012

Attendu	que l'entente existante à laque regroupement pour l'achat en c	•		ainte-Anne-de	s-Plaines vise un
Attendu	que les villes membres de ce regro les couvertures d'assurances effe				el d'offres visant
Attendu	le rapport de la firme René Lap déposées;	oorte et Associés	soumis s	uite à l'étude	des soumissions
Proposé par :		Unanimité :			
Appuyé par :		Mise aux voix :		contre	
				adoptée 🗆	rejetée 🗆

Que les couvertures d'assurances de dommages mentionnées ci-après soient confiées, avec les franchises proposées, aux firmes suivantes, et ce, pour la période du 31 mars 2011 au 31 mars 2012;

BF LORENZETTI & AS	SOCIÉS INC.	LEMIEUX R	YAN	AUTRES	
Assurance de biens Bris des machines Frais ingénierie Délits Resp. civile primaire	6 167,00 \$ 727,00 \$ 519,00 \$ 1 343,00 \$ 5 185,00 \$	Resp. municipale	11 614 \$	Assurances frais juridiques Wintoniak Motard (taxes incluses)	1 794 \$
Resp. civile compl. Automobile Total (plus taxes applicables)	3 223,00 6 021,00 23 185,00	Total (plus taxes applicab	11 614 \$ les)	Responsabilité des fiduciaires de régime de retraite (La Capitale) (plus taxes applicab	2 495 \$ oles)

Pour un total de 37 294 \$ plus les taxes applicables;

Qu'un montant de 42 854 \$ soit également affecté à titre de quote part de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines dans la mise en place d'une mutuelle partielle des risques de responsabilité civile d'un montant de 500 000 \$ pour l'ensemble des membres du regroupement et payable à la Ville de Blainville, mandataire désigné par le regroupement à cet effet;

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 8 mars 2011

Motion n°: 2011-007.1

Engagement de personnel Étudiant - Services techniques

Attendu l'ouverture d'un poste étudiar	nt aux Services technique	es pour la saison estivale 2011;
Attendu les recommandations du comité	d'embauche;	
Proposé par :		
Appuyé par :	Mise aux voix : \square	contre
		adoptée 🔲 rejetée 🔲

De procéder à l'embauche de Monsieur Marc-Étienne Blanc à titre d'étudiant aux Services techniques pour la saison estivale 2011, le tout suivant les recommandations d'embauche de Mesdames Annick Auger et Linda Charbonneau;

Que les termes et conditions de ces emplois soient fixés en fonction de la convention collective en vigueur;

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 8 mars 2011

Motion n°: 2011-007.2

couronne nord;

Appui à la c	oalition pour le parachèvement de l'autoroute A-19			
Attendu	que la croissance continue des déplacements nord-sud requiert le développement de nouvelles options de transport collectif en toute priorité;			
Attendu	que les infrastructures en matière de transport sont insuffisantes dans la MRC Thérèse-De Blainville, faute d'investissements gouvernementaux adéquats depuis plusieurs années, et ce, malgré une croissance soutenue de la population;			
Attendu	que le gouvernement du Québec reconnaissait la nécessité d'améliorer le réseau des infrastructures en matière de transport sur la rive nord de Montréal en annonçant au mois de juin 2010 le parachèvement de l'autoroute A-19;			
Proposé par :	Unanimité :			
Appuyé par :	Mise aux voix : contre			
	adoptée 🗖 rejetée 🗖			
	De réitérer l'appui inconditionnel de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à la Coalition pour le parachèvement de l'autoroute A-19;			
	De réitérer au Premier ministre du Québec et au ministre des Transports du Québec, l'importance d'amorcer les travaux de parachèvement de l'autoroute A-19 pour offrir une alternative efficace aux navetteurs de la			

De demander au ministre de prévoir, à même le corridor de l'autoroute A-19, la mise en place de mesures préférentielles pour le transport collectif, permettant alors une liaison rapide vers le métro de Laval;

Que copie de la présente résolution soit acheminée au Premier ministre du Québec, Monsieur Jean Charest, au ministre des Transports du Québec, Monsieur Sam Hamad, au député du comté de Blainville, Monsieur Daniel Ratthé, au député de Groulx, Monsieur René Gauvreau et à toutes les villes de la MRC Thérèse-De Blainville;

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 8 mars 2011

Motion n°: 2011-007.3

Désignation des représentants municipaux

Attendu	que le Conseil municipal a désigné, le 10 août 2010, les représentants du Conseil municipal auprès des comités et organismes municipaux;					
Attendu	que le Conseil municipal désire a	apporter quelqu	ies modifica	tions à cette list	te;	
Proposé par :		Unanimité :				
Appuyé par :		Mise aux voix :		contre		
				adoptée 🗆	rejetée 🛚	

Que les modifications suivantes soient apportées à la liste de représentants municipaux de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

- Madame France Majeau pour siéger sur le comité Bassin versant (CAARUL) en replacement de Monsieur Stéphane Chouinard;
- Monsieur Mario Gauthier pour siéger sur le Comité intermunicipal de police, en remplacement de Monsieur Alain Cassista;
- Monsieur Denys Gagnon pour siéger sur le comité Héritage Anneplainois, en remplacement de Monsieur Guy Charbonneau;

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 8 mars 2011 Motion n°: 2011-007.4 Cession de lots - ancienne voie publique **Attendu** le redressement de la route 335 dans le secteur de "la courbe La Plaine"; **Attendu** que le terrain constitué de l'ancien tracé de la route 335 est propriété de la municipalité conformément à la Loi sur la Voirie; **Attendu** qu'il y a lieu de céder ces parties de terrain aux propriétaires riverains; Unanimité : Proposé par : Mise aux voix : Appuyé par : contre adoptée rejetée adoptée Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines cède à Ferme Geobastien et fils (s.e.n.c.) les lots 4 779 300 et 4 779 302 du cadastre du Québec;: Que le prix de vente soit fixé à 1,00 \$; Que le maire et le greffier soient autorisés à signer l'acte de vente à être préparé par le notaire désigné par l'acquéreur, aux frais de ce dernier;

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 8 mars 2011

Motion n°: 2011-007.5

Autorisation de signature - Servitude d'utilités publiques

Attendu	que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines possède l'assiette d'une servitude sur une partie des lots 4 520 140, 4 520 141, 4 559 828, 4 608 646 à 4 608 648 du cadastre du Québec, situés respectivement sur la rue des Entreprises et sur la rue des Menuisiers;				
Attendu	l'installation récente des câbles de réseau téléphonique et d'alimentation électrique pour ce secteur;				
Attendu	que les compagnies d'utilités publiques requièrent un acte de servitude pour leurs installations;				
Proposé par	:	Unanimité :			
Appuyé par :		Mise aux voix :		contre	
				adoptée 🗆 rejetée 🗖	

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à céder en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec un acte de servitude sur une partie des lots 4 520 140, 4 520 141, 4 559 828, 4 608 646 à 4 608 648, le tout tel que démontré aux plans de Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, en date du 25 novembre 2010 et portant le numéro 2 783 de ses minutes;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer le projet d'acte de servitude préparé à cet effet par Me Josée Castonguay, notaire;

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 8 mars 2011

Motion n°: 2011-007.6

Autorisation de signature Demande d'aide financière Conférence régionale des élus des Laurentides

Attendu	que la Conférence régionale développement régional - sect des Laurentides;		· · ·	
Attendu	que la Ville de Sainte-Anne-c réalisation d'une étude d'imp effet, elle a présenté une dem	lantation d'une piste	cyclable inter-région	•
Attendu	que le Conseil municipal doit a	autoriser la production	de cette demande;	
Proposé par :		Unanimité :		
Appuyé par :		Mise aux voix :	contre	
			adoptée \square	rejetée 🗆
	One Manairon Alain Lances	dina ataun du Camilaa da		4.3

Que Monsieur Alain Lacasse, directeur du Service des Loisirs soit autorisé à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement régional - secteur Loisirs;

Que Monsieur Lacasse soit aussi autorisé à signer les documents s'y rapportant afin de donner plein et entier effet à la présente résolution;

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 8 mars 2011

Motion n°: 2011-007.7

Droit de passage - 5° Avenue Club de V.T.T. Basses-Laurentides

Attendu	que le ministère des Transports a re circuler sur le boulevard Ste-Anne e		
Attendu	que le Club de V.T.T. Basses-Laurer circuler sur la 5° Avenue entre la limit de permettre aux véhicules hors rou	te de la zone urbaine	e et la station service Ultramar afi
Proposé par	:	Unanimité :	
Appuyé par :		Mise aux voix :	☐ contre
			adoptée 🗆 rejetée 🗆

De confirmer au Club de V.T.T. Basses-Laurentides l'accord de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines quant à la demande de circuler sur la 5^e Avenue entre la limite des arrière-lots des résidences faisant front sur la rue Hogue (sentier des V.T.T.) jusqu'à la station-service Ultramar située à l'intersection du boul. Ste-Anne et de la 5^e Avenue;

D'autoriser le Service des Travaux publics à procéder à l'installation des panneaux ci-haut mentionnés indiquant cette signalisation temporaire;

De transmettre copie de la présente résolution au Service intermunicipal de police Terrebonne / Sainte-Anne-des-Plaines / Bois-des-Filion;

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 8 mars 2011

Motion n°: 2011-007.8

Modification - résolution n° 2010-402 Demande d'exclusion et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture - CPTAQ

Attendu	que la Ville de Sainte-Anne-des-Pla portant le numéro 2010-402, visant			•		
Attendu	qu'il y a lieu de modifier cette résol	ution afin de corrige	er cer	taines erreurs o	u omissio	ns;
Proposé par	:	Unanimité :				
Appuyé par	:	Mise aux voix :		contre		
				adoptée 🗆	reietée	

De modifier la résolution n° 2010-402 de la manière suivante :

- en ajoutant au secteur A les lots 2 085 165 et 2 085 166P, 2 537 622 et
 4 193 654 aux lots visés par la présente demande et de corriger la superficie de ce secteur à 37,84 hectares;
- en corrigeant la superficie du secteur B à 8,14 hectares;
- en ajoutant au secteur C les lots 2 083 530P et 2 083 546 aux lots visés par la présente demande et de corriger la superficie de ce secteur à 36,08 hectares;
- en ajoutant au secteur D le lot 2 083 526 au lot visé par la présente demande et de corriger la superficie de ce secteur à 8,09 hectares dont 6,89 hectares aux fins résidentielles et 1,20 hectares aux fins de voie de contournement;
- en ajoutant au secteur F le lot 4 193 655 aux lots visés par la présente demande et de corriger la superficie de ce secteur à 2,48 hectares;
- en modifiant en conséquence les tableaux contenus au document transmis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC Thérèse-De Blainville afin qu'elle puisse émettre son avis sur ces modifications par le biais d'une résolution, conformément à l'article 65 de la Loi sur la protection du territoire agricole;

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 8 mars 2011

Motion n°: 2011-007.9

Engagement de personnel Responsable de la bibliothèque municipale

Attendu	le départ à la retraite de Ma municipale, l'embauche d'un no				de la	Bibliothè	que
Attendu	que des offres d'emploi ont été p sites internet;	ubliées dans dive	ers journa	ux locaux et	régior	naux ainsi	que
Attendu	les recommandations du Comité	é de sélection;					
Proposé par	:	Unanimité :					
Appuyé par :		Mise aux voix :		cor	itre		
				adoptée [□ re	jetée 🛚	

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Madame Sylviane Dubé à titre de responsable de la Bibliothèque municipale, à temps plein, et ce, selon les conditions de travail prévues à la codification des conditions de travail des employés cadres de la ville;

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 8 mars 2011 Motion n°: 2011-008.1 Dépôt de rapports divers et procès-verbaux Proposé par : Unanimité : Appuyé par : Mise aux voix : \Box contre adoptée rejetée adoptée D'accepter le dépôt des divers rapports et procès-verbaux soumis au Conseil municipal, à savoir: Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - février 2011 Rapport budgétaire au 28 février 2011 Rapport des permis de construction du mois de février 2011 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 février 2011 Procès-verbal de la réunion du Comité de signalisation tenue le 15 février 2011 **Rapport Tricentris**

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le:	8 mars 2011		
Motion n°:	2011-009.1		
Adoption d	u règlement n° 540-203-2		
Proposé par :	·	Unanimité :	
		Mise aux voix :	contre
			adoptée 🗆 rejetée 🗀
	D'adopter le règlement réglementation d'urbanisme zonage en:		
	 ajoutant la sous-section plantation; 	n 6.6.8 concernant la d	istance minimale de
			,

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

	8 mars 2011 2011-009.2			
Adoption d	u règlement n° 697-4-1			
	:	Unanimité :	contre	
11 7 1			adoptée 🗖 🛚 re	
	D'adopter le règlement numé des P.I.I.A. applicables à la zor		ifier la réglementatio	on
 annulant la section A identifiant le territoire assujetti à ce règlement et en la remplaçant par une nouvelle; 				
	- modifiant le titre du règle nouveau Ste-Anne;	ement qui devient app	olicable au secteur c	lu

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 8 mars 2011 Motion n°: 2011-009.3 Adoption du règlement n° 855 Règlement du plan d'urbanisme Unanimité : Proposé par : Mise aux voix : Appuyé par : contre adoptée rejetée adoptée D'adopter le règlement numéro 855, incluant s'il y a lieu les modifications mentionnées au procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 22 février 2011, et visant l'adoption d'un plan d'urbanisme révisé dans le cadre de la révision quinquennale prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,;

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

D'adopter le règlement numéro 856, incluant s'il y a lieu les modifications mentionnées au procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 22 février 2011, et visant l'adoption d'un nouveau règlement établissant les règles de régie interne du Comité consultatif d'urbanisme;

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 8 mars 2011

Motion n°: 2011-009.5

Adoption du règlement n° 857
Règlement sur les permis et certificats

Proposé par: Unanimité:

Appuyé par: Mise aux voix:

D'adopter le règlement numéro 857, incluant s'il y a lieu les modifications mentionnées au procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 22 février 2011, et visant l'adoption d'un nouveau règlement sur les permis et certificats;

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le:	8 mars 2011				
Motion n°:	2011-009.8				
Adoption de Règlement e	u règlement n° 860 de zonage				
Proposé par :		Unanimité :			
Appuyé par :		Mise aux voix :		contre	
				adoptée \square	rejetée 🛚
D'adopter le règlement numéro 860, incluant s'il y a lieu les modifications mentionnées au procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 22 février 2011, et visant l'adoption d'un nouveau règlement de zonage;					e 22

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

D'adopter le règlement numéro 861, incluant s'il y a lieu les modifications mentionnées au procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 22 février 2011, et visant l'adoption d'un nouveau règlement sur les dérogations mineures;

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 8 mars 2011

Motion n°: 2011-009.10

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis de motion du règlement n° 697-9

M......donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement aux fins d'amender la réglementation municipale en créant un plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable au secteur ceinturé par les rues Leclerc, Mathias, Parent et le chemin La Plaine;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption, et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la *Loi des cités et villes*;

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 8 mars 2011

Motion n°: 2011-009.11

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis de motion du règlement n° 697-10

M......donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement aux fins d'amender la réglementation municipale en créant un plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable au secteur d'une partie de la rue St-Édouard et de la 4^e Avenue;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption, et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la *Loi des cités et villes*;

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 8 mars 2011

Motion n°: 2011-009.12

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis de motion du règlement n° 697-3-4

M......donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement aux fins d'amender la réglementation municipale en amendant le règlement n° 697 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (dans la zone R-3 206) applicables au secteur du boulevard Ste-Anne situé au nord-est de la rue des Entreprises;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption, et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la *Loi des cités et villes*;

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 8 mars 2011 Motion n°: 2011-009.13 Adoption du premier projet de règlement n° 697-11 et fixation de l'assemblée publique de consultation Proposé par : Unanimité : Mise aux voix : Appuyé par : contre adoptée rejetée adoptée D'adopter le premier projet de règlement numéro 697-11 visant à modifier la réglementation municipale en : créant un plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable au secteur du Faubourg, lequel comprend les rues St-Édouard et St-Isidore, une partie de la rue St-Joseph (entre la 2^e et la 3^e Avenue) et une partie des 2°, 3°, 4° et 5° Avenue; De fixer au mardi 12 avril 2011, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 8 mars 2011 Motion n°: 2011-009.14 Adoption du premier projet de règlement n° 697-12 et fixation de l'assemblée publique de consultation Unanimité : Proposé par : Mise aux voix : Appuyé par : contre adoptée rejetée adoptée D'adopter le premier projet de règlement numéro 697-12 visant à modifier la réglementation municipale en : créant un plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable au secteur des condominiums situés sur la montée Morel; De fixer au mardi 12 avril 2011, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le:

8 mars 2011

Appuyé par :

Motion n°: 2011-009.16 Demande de permis de construction en secteur P.I.I.A. 14-16, rue Champêtre **Attendu** qu'une modification a été apportée à la demande de permis de construction présentée par CVK pour la construction d'une résidence de type bifamiliale sur le lot 4759 932, soit 14-16, rue Champêtre; **Attendu** que le plan numéro 10-2192 réalisé par Nathalie St-Martin, architecte, en novembre 2010, a été déposé pour fins d'étude; **Attendu** que le modèle retenu est celui avec un toit en mansarde; **Attendu** que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697-6; **Attendu** que, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultation d'urbanisme; Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697-6; Attendu que la présente demande remplace la résolution 2011-02-080 adoptée le 8 février 2011; Proposé par : Unanimité: Mise aux voix :

> Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour la construction d'une résidence bifamiliale sur le lot 4 759 932, soit le 14-16, rue Champêtre, soit le modèle avec un toit en mansarde, faisant l'objet du plan n° 10-2192 de Nathalie St-Martin, architecte, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, leguel fait partie intégrante de la présente résolution;

...... contre

adoptée reietée

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 8 mars 2011

Motion n°: 2011-009.17

Demande de permis de construction en secteur P.I.I.A. 7, chemin du Golf

Attendu	qu'une demande de permis de construction a été présentée par Monsieur Alain Larose pour la construction d'une résidence unifamiliale, soit le futur 7, chemin du Golf;					
Attendu	que le plan numéro 3816 scellé par Mario Paquette, T.P. 6752, en date du 29 novembre 2010, a été déposé pour fins d'étude;					
Attendu	que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697-6;					
Attendu	que, conformément à l'article 145.19 de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> , le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;					
Attendu	que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697-6;					
Proposé par :	Unanimité :					
Appuyé par :	Mise aux voix :					
	adoptée 🗆 rejetée 🗖					

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour la construction d'une résidence unifamiliale, soit le 7, chemin du Golf, faisant l'objet du plan numéro 3816 scellé par Mario Paquette, T.P. 6752, en date du 29 novembre 2010, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 8 mars 2011

Motion n°: 2011-009.18

résolution;

Demande de permis de construction en secteur P.I.I.A. Enseigne sur poteaux au 168, boul. Ste-Anne

Attendu	qu'une nouvelle demande de permis de construction a été présentée pour une enseigne sur poteaux au 168, boul. Ste-Anne et annonçant le commerce Dollarama;				
Attendu	que le plan déposé porte le numéro de dessin 004-478-R4, série 40 310, réalisé par Philippe Darisse et révisé le 4 février 2011;				
Attendu	que le projet se situe dans le secteur III du règlement n° 697, soumis aux dispositions d'ur plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable au centre-ville;				
Attendu	que, conformément à l'article 145.19 de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> , le Consei municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;				
Attendu	que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697;				
Proposé par :	Unanimité :				
Appuyé par :	Mise aux voix : Contre				
	adoptée \square rejetée \square				
	Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le				

projet révisé en date du 4 février 2011, pour une enseigne sur poteaux au 168, boul. Ste-Anne, annonçant le Dollarama, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 8 mars 2011

Motion n°: 2011-009.19

Demande de dérogation mineure - 421, rue du Hameau

Attendu	qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par Construction Verduc, avant l'émission du permis de construction du 421, rue de Hameau, pour l'empiétement du bâtiment principal dans la marge avant secondaire;					
Attendu	que les dispositions prévues à l'article 4.6.6.4 sur la marge avant minimale à respecter peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure, et ce, tel qu'indiqué à la soussection 2.4.6 du règlement d'urbanisme n° 540;					
Attendu	qu'il s'agit d'un lot d'angle dont les cours arrières ne sont pas dos à dos et que la marge avant secondaire minimale à respecter est de 6 mètres;					
Attendu	que l'entrepreneur a déjà demandé une dérogation mineure en 2009 pour ce même lot, laquelle avait été refusée;					
Attendu	que la dérogation mineure demande est pour un empiétement de 0,25 mètre du bâtiment principal dan la marge avant secondaire;					
Attendu	qu'il y a possibilité de modifier l'implantation afin de respecter une marge latérale de 1,50 mètre, ce qui donnerait une marge avant secondaire de 6,35 mètres, en conformité avec la réglementation;					
Attendu	qu'il y a possibilité de se conformer à la réglementation municipale;					
Attendu	que l'entrepreneur a commencé les travaux avant l'obtention du permis de construction requis;					
Proposé par :	Unanimité :					
Appuyé par :	Mise aux voix :					
	adoptée \square rejetée \square					

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines refuse la dérogation mineure demandée pour un empiétement du bâtiment principal dans la marge avant secondaire au 421, rue du Hameau, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 8 mars 2011

Motion n°: 2011-009.20

Demande de permis de construction en secteur P.I.I.A. Résidence unifamiliale au 39, rue Champêtre

Attendu	qu'une demande de permis de résidence unifamiliale au 39, rue	•	entée pour la c	onstruction d'une	
Attendu	que le projet se situe dans un sec d'intégration architecturale fais	•		d'implantation et	
Attendu	que, conformément à l'article 14 municipal doit approuver le p d'urbanisme;				
Attendu	que le Comité consultatif d'urba d'évaluation et d'analyse prévue et objectifs du règlement no 69	e à cette fin et que la de			
Attendu	que les cinq membres votants présents ont demandé que le projet soit bonifié en améliorant les façades;				
Attendu	que le directeur du service d'ur acceptent d'inverser leur plan d				
Attendu	que la possibilité de conserver l moins intéressante pour les requ			ente de cave était	
Attendu	que les membres du CCU se son	t prononcés pour l'option	on 1 ;		
Proposé par :		Unanimité :			
Appuyé par :		Mise aux voix :	contre		
			adoptée 🗆	_{rejetée} 🗆	

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour la construction d'une résidence unifamiliale au 39, rue Champêtre, en inversant le plan no P-44430 scellé par Claude Marin T.P. 9128, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

bureau du greffier Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 8 mars 2011

Motion n°: 2011-009.21

Demande de permis de construction en secteur P.I.I.A. Construction bi-familiale au 2-4, rue Champêtre

Attendu	qu'une demande de permis de co de résidences de type bi-familiale 2-4, rue Champêtre;					
Attendu	que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697-6;					
Attendu	que, conformément à l'article 145 municipal doit approuver le p d'urbanisme;			_	-	
Attendu	que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande, à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697-6;					
Proposé par :	t	Unanimité :				
Appuyé par :	r	Mise aux voix :		adoptée		

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour la construction d'une résidence bi-familiale sur le lot 4 759 929, soit le 2-4, rue Champêtre, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;